

Cannes Cinéphiles 2010

Opération organisée par **Cannes Cinéma** en partenariat avec **la Ville de Cannes** et **le Festival de Cannes**

Informations Générales

Avant-propos : ce document est à lire avant toute demande d'accréditation. Lorsque que vous effectuez cette demande, vous acceptez de fait les règles qui y sont indiquées.

L'opération Cannes Cinéphiles offre l'opportunité au grand public de découvrir la programmation des sélections cannoises.

L'accréditation Cannes Cinéphiles, délivrée exclusivement par Cannes Cinéma et le Festival de Cannes, est totalement gratuite et ne peut faire l'objet d'aucune tractation.

Elle permet essentiellement l'accès aux salles Cannes Cinéphiles (La Licorne, Le Raimu et le Studio 13).

L'accès aux autres salles (Palais des Festivals, Théâtre Croisette, Espace Miramar, Cinéma de la plage...) sera sous réserve et sera défini ultérieurement.

Les accès au Palais des Festivals et au Riviera sont réservés exclusivement aux professionnels.

L'accréditation Cannes Cinéphiles ne permet pas la « montée des marches » sauf sous certaines conditions.

Chaque année, Cannes Cinéma et le Festival de Cannes délivrent près de 4000 accréditations Cannes Cinéphiles. Ces accréditations sont attribuées à des cinéphiles (+ 18 ans) de la région PACA dont la demande aura été particulièrement motivée et originale et à des groupes scolaires de section cinéma ou audiovisuel de lycées ou d'universités (France entière) (+ 16 ans).

Les badges Cannes Cinéphiles 2010 seront délivrés aux dossiers retenus par la commission de sélection en fonction du quota d'accréditations. Seuls les meilleurs dossiers pourront donc être retenus.

Pour bénéficier d'une accréditation Cannes Cinéphiles, vous devez remplir le formulaire correspondant à votre accréditation (particuliers cinéphiles de la région PACA ou groupe scolaire de section Cinéma ou audiovisuel) et le retourner **avant le 5 mars 2010** à Cannes Cinéma - La Malmaison - 47 La Croisette - 06400 Cannes.

Aucune demande hors délai ne sera prise en compte. Les dossiers pourront être déposés dans la boîte réservée à cet effet au 2^e étage de La Malmaison avant le 5 mars 2010 avant **17h**.

Pour les associations de cinéphiles ou étudiants en cinéma, hors région PACA, les demandes doivent être envoyées à :

Festival de Cannes
Service accréditation
3, rue Amélie - 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 59 61 19 / Fax : +33 (0)1 53 59 61 17
Courriel : cinephiles@festival-cannes.fr
www.festival-cannes.fr

L'association Cannes Cinéma vous rappelle que :

- Les dossiers sont nominatifs, ils devront être remplis lisiblement et en majuscules et ils devront être signés.
- Tout dossier incomplet, incorrect ou avec une photo non conforme sera automatiquement refusé.
- L'envoi complet du dossier ne garantit pas une accréditation Cannes Cinéphiles, tous les dossiers passent en commission, et vous recevrez une réponse chez vous entre le 22 mars et le 30 avril 2010.
- Tout comportement négatif ou agressif envers le personnel des salles ou toute autre personne, ne sera pas toléré, la direction se réserve le droit de vous retirer votre accréditation pendant la manifestation et de ne pas vous la renouveler pour les années suivantes.
- Pour les groupes scolaires, les professeurs accompagnateurs sont responsables de leurs élèves et doivent impérativement les accompagner à chaque séance (même pour les élèves majeurs) et en cas de problème de comportement (dans les salles en particulier) l'établissement sera refusé l'année suivante.
- Les cinéphiles qui n'auront pas retirés leur badge pendant le Festival ne seront pas accrédités les années suivantes.



Cannes Cinéma - La Malmaison, 47 La Croisette 06400 Cannes

Tél. : 04 97 06 45 15 - contact@cannes-cinema.com

www.cannes-cinema.com